



DÉCLARATION PRÉALABLE SNUipp-FSU42 CAPD Liste d'aptitude direction du 09 mars 2020

Cette déclaration est l'une des dernières du SNUipp42 dans le cadre des CAPD de la Loire, et prend sa place dans une histoire qui a 75 ans et dont un pan majeur se referme « *grâce* » à l'action de l'exécutif actuel.

Mettre fin au paritarisme, c'est un retour au début du 20ème siècle quand nos prédécesseurs se battaient pour être représentés, pour se syndiquer et pour participer à l'organisation et aux règles de la fonction publique.

La FSU et ses syndicats voient, de l'intérieur, depuis 2 ans, le délitement de toute la structure de la fonction publique stabilisée par la loi en 1983-84 : affaiblissement des statuts, recours aux contrats, fin du paritarisme enclenché depuis 2010... Ceci sous l'égide de « *l'efficacité, du pragmatisme et du management* ».

Derrière ce vocabulaire, se déploie bien évidemment une idéologie qui définit la fonction publique par le négatif : les fonctionnaires sont une charge, une dépense excessive, les personnels ne sont pas assez mobiles... et bien évidemment les syndicats qui les représentent sont un frein à une action soi-disant « *moderne et réformatrice* ».

Le ministère se coupe des corps intermédiaires et des organisations représentatives, il ne comprend pas notre rôle historique et actuel dans le fonctionnement du service et son bon déroulement. Les commissions paritaires permettaient un dialogue régulier, elles étaient des instances de régulation efficace et permettaient la vérification et l'adaptation des règles aux réalités locales.

Une profession qui n'a plus la parole, qui ne plus vérifier les opérations de carrière et de mutations est une profession qui sera toujours dans le doute d'une injustice ou dans l'incompréhension. Comment allez-vous répondre aux enseignants ? Avec quels moyens ? Se couper du terrain et des organisations syndicales est une erreur grave, qui aura des conséquences en terme de gestion du personnels.

Le ministère et la DGAFP croient pouvoir remplacer les fondements de la fonction publique par des ressources humaines, des ruptures conventionnelles, des managers publics, des recours individuels. Le rapport CAP 22 sur la modernisation de la fonction publique fonde cette approche depuis 2018 :

« - *offrir davantage d'agilité et de souplesse aux employeurs publics et leur donner des marges de manœuvre accrues dans leur politique de recrutement au plus près du terrain et donner ainsi une plus grande liberté de gestion aux managers, mieux connaître les besoins des managers et des agents* »

« - *renforcer la transparence dans les procédures d'affectation (sic)* »

« - *encourager le dialogue social de proximité (sic)* »

« - *les CAP actuelles seront repositionnées pour analyser et garantir la qualité de l'accompagnement managérial et RH (tutorat, formation, coaching ...) (sic)* »

Ce programme de destruction d'un service public à la française va avoir des répercussions à long terme, le SNUipp-FSU42 poursuivra, sans relâche, son travail, afin de défendre les collègues et un service public d'éducation de qualité.